

Concours Photos ONLINE GALATHEA Règlement Festival International du Monde Marin d'Hyères

L'inscription au concours en ligne implique automatiquement l'accord et l'acceptation du photographe de toutes les règles de la compétition telles qu'indiquées par la production ci-dessous.

Introduction

L'inscription est à faire directement en ligne avec Nom / Prénom / Niveau
Pour obtenir son N° de participation au concours,

Ouvert du « **15 mai 2022 au 15 septembre 2022** » sur le site GALATHEA
www.festival-galathea.com

6 catégories sont proposées :

- **Les catégories GA / MA / SE / IM sont essentiellement des images sous-marines**

1) **Catégories** : Grand Angle / Macro / Série avec 2 niveaux de participation :

Amateur : Photographe débutant et amateur

Expert : Photographe confirmé, titré ou professionnel

2) **Catégories** : Patrimoine Marin / Impact de la pollution humaine / Méditerranée
Un seul niveau ouvert à tous les photographes

CATEGORIES : GA – MA – SE (2 niveaux : Amateur et Expert)

o **Grand Angle (GA)** : Photo d'ambiance prise avec un objectif Grand-angulaire (**3 photos maxi**)

o **Proxi, Macro et super Macro (MA)** : Gros plan pris avec un objectif Macro (**3 photos maxi**)

o **Série (SE)** : Thème libre macro, ambiance, poisson ou créativité. Les images de la série proposée devront avoir une cohérence entre elles. (**1 série maxi**) (la série comporte 3 photos maxi)

o **Expert (CE)** : Appareil REFLEX et COMPACT EXPERT
Photographe reconnu, ayant participé à des publications, expositions, déjà primé à des concours.

o **Amateur (CA)** : Appareil REFLEX / COMPACT EXPERT / COMPACT (Photographe n'ayant jamais été primé, publié)

CATEGORIES : PM – IM - ME

Ces trois catégories seront jugées sur un seul niveau, identique pour les photographes débutants ou professionnels

o **Patrimoine marin (PM)** : Photo terrestre en relation avec le milieu marin (**3 photos maxi**)

o **Impact de la pollution humaine sur le monde sous-marin (IM)** : Photo sous-marine ou mi-air mi-eau (**3 photo maxi**)

o **Méditerranée (ME)** : mise en valeur du patrimoine sous-marin méditerranéen (**3 photo maxi** thème libre)

Nota :

1) Un participant remportant une ou plusieurs catégories dans le concours GALATHEA, n'est pas autorisé à participer l'année suivante à cette ou ces mêmes catégories. Cependant, il ou elle peut toutefois participer à d'autres catégories de cette compétition au cours de l'année suivante. Une fois l'année suivante écoulée le participant peut s'inscrire de nouveau dans cette ou ces mêmes catégories.

« Précision pour la catégorie AMATEUR, les photographes primés (sur le podium) seront d'office l'année suivante en catégorie EXPERT. »

2) Suite aux présélections du jury, 5 images par catégorie et niveau seront nominées 10 jours avant la délibération finale du jury le jeudi matin **17 novembre 2022**, le podium final sera déterminé ce jour là. Les photographes nominés seront contactés une semaine avant, afin de nous informer de leur présence ou non le soir de la remise des Trophées, le samedi **19 novembre 2022** à 19h30. Un représentant peut venir remplacer le photographe non disponible. **Attention le podium ne sera connu que le jeudi 17 novembre au soir.**

3) L'organisation pourra demander aux nominés les fichiers originaux RAW ou JPEG correspondants Aux images sélectionnées, si nécessaire pour une simple vérification.

Téléchargement des photos et inscription

1. Date limite des inscriptions : **15 septembre 2022**

2. Date limite pour envoyer vos photos : **15 septembre 2022**

3. **Inscription au concours :**

Nom / Prénom / Niveau

Directement en ligne sur le site GALATHEA pour obtenir votre N° de participation

www.festival-galathea.com

4. **Votre inscription au concours, vous sera confirmé par un retour mail de l'organisation en vous faisant parvenir une fiche d'identification** nécessaire à l'envoi de vos photos, et à la validation définitive de votre N° d'inscription ...

Cette fiche d'identification est à remplir **impérativement**, en nommant toutes les photos par leur N° et catégorie, (voir exemple) :

Exemple : 123456 – CE – MA (N° inscription – Catégorie Expert – Macro)

Le retour de vos photos doit être **obligatoirement** précédé de la **fiche d'identification** et de votre portrait en photo.

Le format d'envoi des photos **originales sans marges ni inscriptions**, doit être en haute définition,

Avec une dimension minimum de **4000 x 3000 pixels** 300 dpi et maximum 10 Mo

.en **JPEG uniquement, espace couleur RVB ou Adobe, le CMJN ne sera pas traité par l'organisation.**

Le recadrage autorisé ne devra pas dépasser 15% de l'image originale et conserver le ratio d'origine (2/3, 9/16 ...)

(Si vous êtes nominé, l'organisation pourra vous demander le fichier original)

L'envoi se fera par WeTransfer ou Smash Transfert précédé par votre **fiche d'identification**,

(L'adresse mail de retour est précisée dans le mail de confirmation à votre inscription.)

N'oubliez pas le portrait personnel vous représentant, utile pour la remise des prix, minimum 500 Ko à 1 Mo maxi.

Le jury

La composition du jury (international) sera communiqué sur le site du festival.

Les décisions du jury sont sans appel dans tous les aspects de la compétition et ne pourront être contestées.

Règles générales

Photos :

1. Dates d'inscription à la compétition : **15 mai 2022 au 10/09/2022**
2. L'inscription à la compétition sur le site GALATHEA doit être réalisée avant le **10 / 09 / 2022**
3. Les participants doivent cocher et lire la section "Règlements" avant de pouvoir s'inscrire à la compétition. Lors de la présentation du formulaire d'inscription et en soumettant les images, les participants acceptent le règlement du concours.
4. L'auteur ne pourra pas présenter une œuvre déjà primée ou sélectionnée lors d'un précédent concours et dans un but de nouveauté, nous encourageons le photographe à ne pas présenter une œuvre déjà primée ou sélectionnée à un autre concours d'importance nationale ou internationale.
5. Les photos présentées devront se conformer aux exigences de chaque catégorie.
6. Les photos présentées en compétition peuvent être prises pendant la journée ou la nuit.
7. Les photos présentées en compétition peuvent être prises soit sous l'eau soit en mi-air mi-eau.
- 8. Les photos présentées en compétition pour le patrimoine marin devront être prises en terrestre et / ou en aérien avec un thème en rapport avec la mer. Il ne sera pas accepté plus de 30% de vue sous-marine dans l'image.**
9. Toute œuvre jugée par le jury comme présentant un caractère tendancieux ou publicitaire ne pourra être retenue.
10. Les participants devront pouvoir fournir le fichier natif de leurs photos numériques en format RAW, TIFF ou JPEG en plus des fichiers JPEG correspondants. Les profils couleur sRGB ou Adobe RVB sont admis mais la projection se fera en sRGB.
11. Les améliorations mineures des photos à l'aide de logiciels de retouche, telles que la couleur et le contraste, sont autorisées. L'édition d'image qui modifie le contenu principal de la photo, telle que le déplacement, la suppression d'objets et/ou l'implantation d'éléments étrangers, n'est pas autorisée. Excepté pour une Composition Numérique où toutes retouches et modifications sont autorisées.
12. Toute photo décelée comme ayant été modifiée sera disqualifiée et le photographe lui-même peut également être disqualifié. Les organisateurs et les juges ont le pouvoir de décider si une photo a été manipulée, en fonction de leur jugement. La décision du jury de disqualifier une photo ou un photographe est définitive et incontestable.
13. Les lauréats et les nominés du concours seront annoncés lors d'une cérémonie festive de remise des prix qui aura lieu le samedi **19 novembre 2022** au GALATHEA Festival International du Monde Marin d'Hyères.
14. Les organisateurs du concours prendront le plus grand soin des fichiers numériques soumis à la compétition. Cependant, les organisateurs ne seront pas tenus responsables de toute perte de données survenue au moment du téléchargement des images sur le site Web du concours ou au moment de la compétition elle-même.
15. Les participants sont tenus de respecter la législation de protection de l'environnement et de respecter le monde sous-marin pendant les prises de vues, où qu'ils soient sous l'eau. Toutes photos présentant une perturbation de l'habitat naturel des créatures, la provocation par le toucher, l'alimentation ou le harcèlement, (interdit par la loi) entrainera une délibération avec le soutien d'un expert, pour juger d'une éventuelle disqualification des images ou du photographe.
16. La date limite pour soumettre les images dans les différentes catégories est le **15/09/2022**.
17. L'organisateur encourage la participation de tous les photographes au concours, mais se réserve le droit de ne pas accepter la participation d'un photographe qui ne serait pas en conformité avec l'esprit de la compétition.
18. L'organisateur est en droit de disqualifier un participant qui agit contre les règles, affiche un

comportement injustifié, cause un préjudice à un autre participant ou agit d'une façon qui est contraire à l'esprit de la compétition ainsi que toute autre raison que l'équipe de production juge valable. La décision de supprimer un participant de la compétition est définitive, incontestable et ne donne au participant aucun droit de recevoir une indemnisation ou un remboursement de quelque nature que ce soit.

19. *Il est absolument interdit de faire du troc entre photographes et de soumettre des photos, prises par un autre, en son propre nom. La compétition est menée individuellement et cette règle d'éthique doit être respectée.*

20. *Toutes les questions juridiques pouvant survenir dans cette compétition seront soumises et réglées par le Tribunal de Toulon.*

Trophées

Les trophées seront remis aux gagnants en personne, mais en cas d'absence, un représentant mandaté par le photographe pourra tout de même venir le récupérer. Les trophées seront envoyés par l'organisation à ceux qui le souhaite, en réglant les frais de port. Sinon les trophées pourront aussi être remis au salon de la plongée.

Utilisation et droits des photographies et des vidéos

En s'inscrivant à la compétition, les participants conviennent que les photos et vidéos soumises dans toutes les catégories peuvent être utilisées ou reproduites pour la couverture médiatique de cet événement et pour la promotion des compétitions futures dans tous les médias, y compris la télévision, Internet, des publications écrites et autres.

Les organisateurs de la compétition se réservent le droit de faire usage des images et vidéos présentées au concours dans le but de : publier un album de la compétition, publier des calendriers, et toute autre utilisation qui favoriserait les compétitions futures ou autre utilisation jugée utile par la production.

Les fichiers présentés en compétition restent indéfiniment dans les archives des producteurs. Toute utilisation future ne sera soumise à aucune nouvelle autorisation d'utilisation.

Les crédits photos et vidéo seront remis au photographe le cas échéant.

La présentation de fichiers et la participation au concours impliquent l'acceptation automatique de tout ce qui précède.

L'utilisation d'images dans le cadre décrit ci-dessus peut se faire sans autorisation verbale ou écrite supplémentaire de la part du photographe.

Droits d'auteurs :

" Je déclare que je suis le propriétaire légitime de tous les droits d'auteur liés à l'image ci-dessus. Cette image a été produite par moi et je possède les droits de vendre, de distribuer, de louer ou de diffuser de quelque manière que ce soit, y compris à l'usage privé et commercial, n'importe où dans le monde.

Je déclare que je serai responsable de tout dommage, perte ou dépense qui résulterait de l'utilisation de ces images selon ma déclaration susmentionnée."

En signant le formulaire d'inscription officiel de la compétition, le photographe accepte les règles énoncées ci-dessus."